

# **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021**

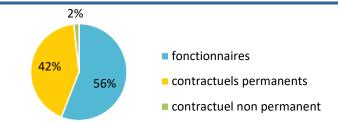


### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LA ZORN

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

### - Effectifs

- 59 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021
  - > **33** fonctionnaires
  - > 25 contractuels permanents
    - > 1 contractuel non permanent



#### 2 contractuels permanents en CDI

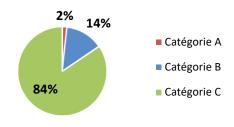
- Précisions emploi non permanent
  - ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
  - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
  - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

## Caractéristiques des agents permanents

### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	33%	12%	24%
Technique	18%	36%	26%
Culturelle			
Sportive	12%	4%	9%
Médico-sociale	36%	40%	38%
Police			
Incendie			
Animation		8%	3%
Total	100%	100%	100%

### Répartition des agents par catégorie



### Répartition par genre et par statut

		Hommes		Femmes
Fonctionnaires	9%		91%	
Contractuels	24%		76%	6
Ensemble	16%		84%	

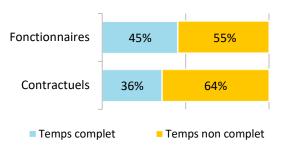
### Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
ATSEM	38%
Adjoints techniques	21%
Adjoints administratifs	17%
Educateurs des APS	9%
Rédacteurs	5%

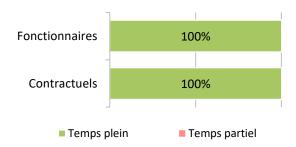
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2021

## — Temps de travail des agents permanents -

## Répartition des agents à temps complet ou non complet



## Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



# Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

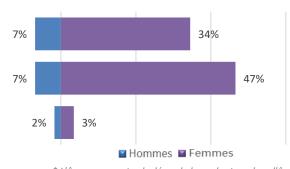
Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	100%	90%
Technique	50%	78%
Administrative	27%	0%

### Pyramide des âges

### → En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge mo	•	
des agents pe	ermanents	
Fonctionnaires	48,11	— de 50 ans et +
Contractuels	42.50	ue 30 ans et +
permanents	42,50	
Ensemble des	45.60	— de 30 à 49 ans
permanents	45,69 	— uc 30 a 45 ans
		_
Tranche	d'âge	de - de 30 ans
Contractuel non	de 20 à 25	_
permanent		_

# Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



<sup>\*</sup> L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# Équivalent temps plein rémunéré

## → 45,88 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

> 28,27 fonctionnaires

> 16,84 contractuels permanents

> 0,77 contractuel non permanent

83 502 heures travaillées rémunérées en 2021

## Répartition des ETPR permanents par catégorie



## - Positions particulières

> 2 agents en disponibilité

### Mouvements

En 2021, 12 arrivées d'agents permanents et 10 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2021
56 agents	58 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021			
Fonctionnaires <b>7</b> 3,1%			
Contractuels	7	4,2%	
Ensemble	7	3,6%	

### Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	90%
Mutation	10%

#### **Principaux** modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	50%
Remplacements (contractuels)	50%
* Variation des effectifs :	

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

# Évolution professionnelle

- → Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 14 avancements d'échelon et 2 avancements de grade

### > 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	<b>Femmes</b>
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## **Budget et rémunérations**

### → Les charges de personnel représentent 26,84 % des dépenses de fonctionnement

Budget de	6 315 285 €	Char
fonctionnement*	0 313 203 €	pers

rges de sonnel\* 1 694 976 €  $\Rightarrow$ 

Soit 26,84 % des dépenses de fonctionnement

\* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 089 853 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées : Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	127 890 € 5 880 €	9 362 €
Nouvelle Bonification Indiciaire : Supplément familial de traitement :	2 529 € 2 886 €	
Indemnité de résidence : Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 € 0 €	

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S		S	S	25 805 €	S
Technique					23 942 €	21 438 €
Culturelle						
Sportive			28 914 €	S		
Médico-sociale					23 578 €	20 781 €
Police						
Incendie						
Animation						S
Toutes filières	S		28 606 €	25 525 €	24 495 €	20 995 €

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

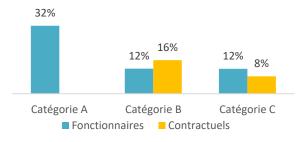
# → La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 11,73 %

# Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	12,90%
Contractuels sur emplois permanents	9,41%
Ensemble	11,73%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

# Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ 219 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- 249 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

### Absences —

- En moyenne, 21,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire
- > En moyenne, 1,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	5,80%	0,53%	3,53%	0,00%
accidents de travail)  Taux d'absentéisme médical  (toutes absences  pour motif médical)	5,80%	0,53%	3,53%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	5,80%	0,53%	3,53%	0,00%
et autre)	-			

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 73,9 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

### - Accidents du travail

### 4 accidents du travail déclarés au total en 2021

- 4 accidents du travail pour 59 agents en position d'activité au 31 décembre 2021
- > En moyenne, 1 jour d'absence consécutif par accident du travail

## - Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 5 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 2 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 5 en catégorie C
- ☐ 1 104 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

# Prévention et risques professionnels

# ASSISTANTS DE PRÉVENTION 2 assistants de prévention désignés dans la

# FORMATION

collectivité

5 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

#### **→** DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

#### DOCUMENT DE PRÉVENTION

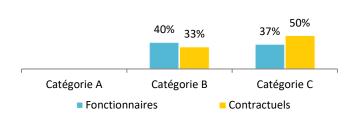
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2020

### **Formation**

En 2021, 41,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



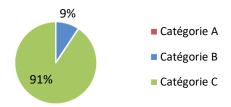
> 9 479 € ont été consacrés à la formation en 2021

### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	93 %
Autres organismes	7 %

75 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

# Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,3 jour par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	97%
Autres organismes	3%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	6 865 €	14 423 €
Montant moyen par bénéficiaire	245 €	240 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

### **Relations sociales**

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021

→ Comité Technique Territorial

2 réunions en 2021 dans la collectivité

## Précisions méthodologiques

### → ¹Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

### Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

## <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence
Nombre d'agents au 31/12/2021 x 365 x 100

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

# 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

⇒ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2022 Version 1